



DGA Territoires

Direction Attractivité et Qualité de Vie

DAQV - Pôle Expertise

Affaire suivie par : Pauline AUGE
Poste: 71.20

2018-CP-6570

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX
COMITÉS D'ITINÉRAIRE DES VÉLOROUTES**

Code secteur **A06**
Secteur **Attractivité économique**
Programme **Tourisme**

Données budgétaires	EPF
	CP 2018
Montant actualisé	291 577 €
Montant déjà engagé	142 783 €
Montant disponible	148 794 €
Montant réservé pour ce rapport	27 500 €

Des comités d'itinéraires portent la structuration et la promotion des trois grands itinéraires vélos touristiques sur le département : l'Avenue Verte Paris - Londres, La Véloscénie Paris - Le Mont Saint-Michel et La Seine à Vélo.

Au titre de l'année 2018, il vous est proposé de soutenir le développement de ces grands axes de circulations douces :

- en reconduisant les adhésions aux comités d'itinéraires des deux premiers à hauteur de 13 500 €,
- en renforçant les actions touristiques en faveur de La Véloscénie par l'attribution d'une subvention de 4 000 €,
- en adhérant au comité d'itinéraire de La Seine à vélo à hauteur de 10 000 €.

Le Conseil départemental mène une politique active en faveur des circulations douces et de leur valorisation touristique. En effet, le tourisme à vélo est un vecteur d'attractivité et de développement économique pour les territoires traversés, avec des retombées économiques estimées à 2 milliards d'euros par an en France et des dépenses moyennes entre 65 et 105 €/jour/personne.

Afin de faire entendre sa voix au niveau des instances supra-départementales, et notamment nationales et européennes, le Département soutient, pour le développement de trois grands itinéraires cyclables qui répondent à ces objectifs, les trois comités d'itinéraires suivants :

- l'association pour le développement et la promotion de l'Avenue Verte Paris - Londres (association London Paris),
- le comité d'itinéraire de La Véloscénie Paris - Le Mont Saint-Michel qui a pour chef de file Latitude Manche,
- le comité d'itinéraire de La Seine à Vélo qui a pour chef de file le Département de l'Eure.

Ces trois entités sont composées des collectivités locales traversées par les différents itinéraires et mènent des travaux tant sur les infrastructures que sur le marketing des véloroutes.

I - Association pour le développement et la promotion de l'Avenue Verte Paris - Londres

Le Département adhère depuis la séance du 20 juin 2008 à l'association pour le développement et la promotion de l'Avenue Verte Paris-Londres qui agit en tant que comité d'itinéraire.

L'association a pour but principal de participer à l'organisation, la coordination, la promotion et l'aménagement d'un itinéraire de circulations douces entre Paris et Londres.

Le Département adhère à cette association via le versement d'une cotisation qui s'élève à 5 000 €. Cette participation permet à l'association de promouvoir l'itinéraire au travers d'actions qualitatives (éducteurs à destination des tour-opérateurs, refonte du site web, édition de supports papiers, goodies, etc). En 2018, par le biais d'une agence de presse, sont organisés un reportage photo, un blogtrip et des opérations de presse. Ces actions permettent de contribuer au renforcement des retombées économiques de l'itinéraire sur notre territoire.

Je vous propose de reconduire cette cotisation d'un montant de 5 000 €.

II - La Véloscénie Paris - Le Mont Saint-Michel

Depuis 2012, le Département des Yvelines est présent au sein du comité d'itinéraire de La Véloscénie Paris - Le Mont Saint-Michel, dans un premier temps par l'intermédiaire du Comité Départemental du Tourisme des Yvelines, puis en direct depuis le 16 décembre 2016.

Ce comité a pour objectif de proposer un itinéraire cyclable continu et jalonné entre Paris et Le Mont Saint-Michel. Il coordonne l'aménagement et les actions de communication (site web, actions presse, blogueurs, éducteurs tour-opérateurs, etc).

Le Département adhère à ce comité d'itinéraire en versant une cotisation de 8 500 € par an. Cette participation permet au comité de promouvoir l'itinéraire par le biais d'actions qualitatives. En 2018, il a été proposé de poursuivre les actions de communication citées plus haut et d'accroître la visibilité de l'itinéraire à l'international grâce notamment à l'édition d'un topoguide en anglais.

Au-delà de la contribution forfaitaire annuelle, le Département accompagne le comité d'itinéraire dans le renforcement d'actions touristiques en faveur de La Véloscénie Paris - Le Mont Saint-Michel qui ont lieu sur son territoire. Cet accompagnement prend la forme d'une subvention de 4 000 €, complémentaire à l'adhésion et fait l'objet d'un avenant à la convention de partenariat 2015 - 2018 (annexe 1). Elle permet de financer des frais communs liés aux accueils presse, blogs et éducteurs qui concernent et valorisent La Véloscénie.

Je vous propose de reconduire la cotisation d'un montant de 8 500 € et d'allouer une subvention de 4 000 € pour l'année 2018.

III - La Seine à Vélo

De Paris à la mer, en suivant la Seine, La Seine à Vélo a vocation à devenir un itinéraire majeur du tourisme à vélo en France. Pour réaliser le potentiel touristique de La Seine à Vélo, un comité d'itinéraire réunissant les départements et régions traversés a été créé en octobre 2017. Celui-ci est soutenu par la Délégation Interministérielle au Développement de la Vallée de la Seine, par la Région Ile-de-France et la Région Normandie, dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région Vallée de la Seine.

L'ouverture de cet itinéraire est prévue en 2020. Un plan d'action a été voté pour 2018, il s'agit de recruter un chef de projet, de créer un site web et des supports imprimés ainsi qu'une banque d'images.

A ce titre, je vous propose d'adhérer au comité d'itinéraire de La Seine à Vélo et de voter une cotisation annuelle d'un montant de 10 000 € dans le cadre de la convention annexée à la délibération (annexe 2).

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :